

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 11 (1885)
Heft: 3

Artikel: Les abattoirs de Lausanne
Autor: Charton, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il a coûté 470 000 fr. avec le mobilier, et 525 000 fr. avec les travaux extérieurs comprenant l'établissement des chemins au nord et à l'ouest, les murs de soutènement, les grilles de clôture, les fontaines, etc.

Il peut recevoir (en nombre égal de garçons et de filles) :

720 élèves dans 12 salles.	(60 par salle.)
168 " "	4 "
888 élèves en totalité.	

Les premières de ces salles ont une superficie de $11^m40 \times 7^m74 = 87$ mètres carrés, ou 1^m245 par élève. Les secondes ont $11^m40 \times 6^m00 = 68^m240$, ou 1^m263 par élève.

La hauteur des classes est au rez-de-chaussée de 4^m20 aux deux étages. 3^m90

Chaque classe de 60 élèves a donc : au rez-de-chaussée, un cube de 366 mètres, ou 6^m3 par élève, aux étages, un cube de 339 mètres, ou 5^m365 par élève.

Chaque classe de 42 élèves a un cube de 266^m376 , ou 6^m335 par élève.

Les deux escaliers sont à volées droites de 2^m10 de largeur ; ils sont précédés de vestibules de $9^m60 \times 9^m15$.

Les latrines sont situées aux deux extrémités de l'édifice, à distance convenable pour que les salles n'aient pas à souffrir de leur voisinage. Elles renferment 36 cabinets, soit 12 par étage.

Le bâtiment est chauffé par un hydrocalorifère, construit par M. d'Hamelincourt, ingénieur à Paris. Cet appareil se trouve dans le sous-sol; il se compose d'une chaudière et de 56 poèles en fonte. Ces poèles sont renfermés dans des gaines en briques placées à plomb des salles à chauffer. L'eau, mise en ébullition dans la chaudière, se rend dans les poèles par des tuyaux en fonte, convenablement enveloppés et fixés sous les voûtes du sous-sol, puis retourne d'elle-même dans la chaudière par des tuyaux de même nature, placés dans des canaux de maçonnerie établis sous le dallage du sous-sol.

Les gaines qui contiennent les poèles sont en communication avec les couloirs et par eux avec l'air extérieur.

L'air chauffé par son contact avec la surface des poèles monte dans les canaux verticaux qui aboutissent dans les salles, où il arrive avec une température de 45 à 50 degrés. Il faut donc un volume d'air convenable pour chauffer les salles.

L'air vicié se rend par des canaux verticaux dans les salles, puis horizontaux sur le plancher des combles, dans une tourelle en briques dépassant le faîte, au centre de laquelle passe la cheminée du calorifère dont la chaleur produit l'appel.

Des expériences faites par MM. les ingénieurs Dapples et de Blonay ont démontré que le renouvellement de l'air dans les salles est de 12^m350 par heure et par élève.

La dépense pour le combustible a été, en 1884, pour 47 055 kg. de charbon, de 1302 fr., soit pour 310 kg. par jour (en comptant 150 jours de chauffe) 8 fr. 70. Le chauffage coûte donc environ 1 cent. par jour et par élève.

La surface des fenêtres des salles est dans le rapport de 1 à 5 avec la surface du plancher.

Les fenêtres se trouvent sur un seul côté des salles et toujours à gauche des élèves.

Dans les salles de 60 élèves, le mobilier se compose de tables à deux places, disposées sur trois rangs. Les salles de 42 élèves sont meublées de tables à six places dont les sièges sont indépendants.

Le préau attenant au bâtiment est divisé également pour les deux sexes; il a une superficie de 3690^m2 ou 4^m216 par élève.

Les façades ont été traitées simplement, ainsi qu'il convient pour un bâtiment de ce genre. On a employé du marbre de Saint-Triphon pour le soubassement, de la molasse de Berne pour les pièces de grand appareil et de la molasse des environs de Lausanne (Jouxten) pour le reste, soit pour la grande partie des façades.

LES ABATTOIRS DE LAUSANNE

par P. CHARTON, architecte.

(Avec planches.)

Les nouveaux abattoirs que la ville de Lausanne fait construire sont situés au nord de la ville, à quelque distance de celle-ci, dans le vallon creusé par le petit ruisseau nommé la *Louve*. Cet emplacement a donné lieu à de grandes hésitations de la part des autorités communales, tant en ce qui concerne les difficultés de construction et les grands mouvements de terre nécessaires à la création de la plate-forme, qu'en ce qui concerne la salubrité de la ville, étant donné que les égouts des abattoirs doivent la traverser ; pour obvier à cet inconvénient, il a été prévu la construction d'une canalisation spéciale et fermée jusqu'en dehors de la ville, à côté d'autres précautions, telles que l'établissement d'un dépotoir et syphon à la sortie de l'abattoir. C'est sur les garanties qu'offrent de semblables précautions que cet emplacement fut définitivement choisi.

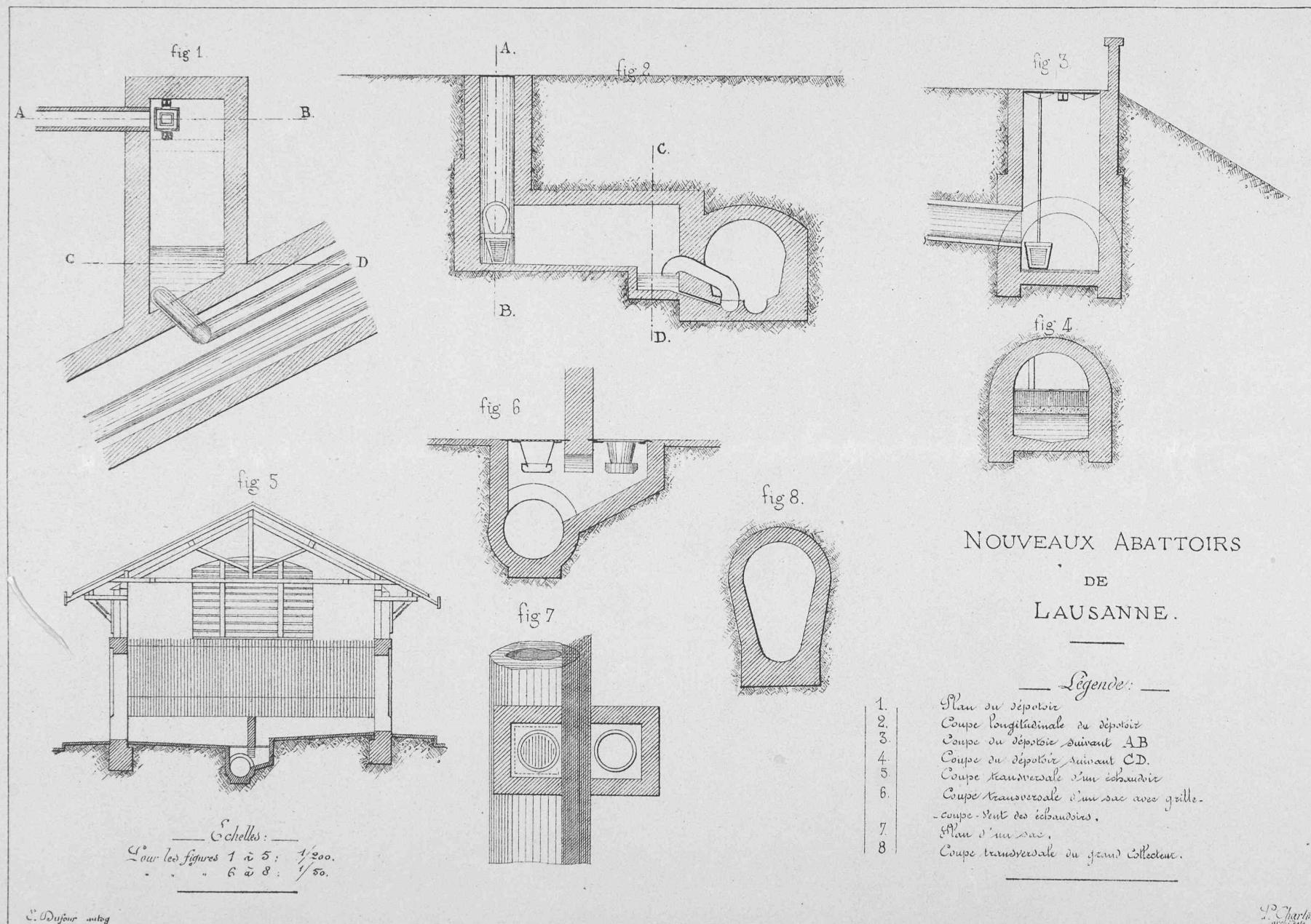
Il y a plusieurs systèmes de disposer un abattoir : 1^o le système de grande halle où tous les bouchers sont réunis ; 2^o celui qui consiste à avoir une cour de travail fermée, autour de laquelle des loges séparées sont construites ; 3^o et enfin le système des pavillons permettant de donner à chaque boucher un échadoir (loge d'abatage) pour son usage particulier.

C'est à ce dernier système, comme il est également pratiqué dans plusieurs villes suisses, que la ville de Lausanne s'est arrêtée ; il est simple, permet de s'étendre à volonté et au fur et à mesure des besoins, et, chose essentielle pour un établissement de cette espèce, il donne beaucoup d'espace et d'air.

La population de Lausanne étant actuellement de 30 000 habitants, les nouveaux abattoirs sont construits en prévision de donner place à quarante maîtres-bouchers, c'est-à-dire qu'ils contiennent quarante échadoirs ; des emplacements sont encore réservés dans l'enceinte de l'abattoir en vue d'agrandissements futurs. Le devis des constructions s'élève à 456 000 fr., ce qui revient à environ 15 fr. par tête de population.

La plateforme créée pour recevoir les constructions est un grand parallélogramme d'environ 195 mètres sur 56 ; elle n'est pas parfaitement aplatie, mais présente un plan incliné du nord au sud avec une pente du 3 %. Cette disposition a l'avantage de donner partout un bon écoulement des eaux pluviales et de faciliter la pente nécessaire aux égouts, tout comme de permettre l'établissement d'un réservoir au point culminant de la plateforme.

Dans l'enceinte de l'abattoir se trouvent réunis des bâtiments pour tous les services ; outre les divers corps d'échadoirs qui occupent le centre de la plateforme et qui sont disposés en travers à cause de la facilité de circulation, nous trouvons à l'en-



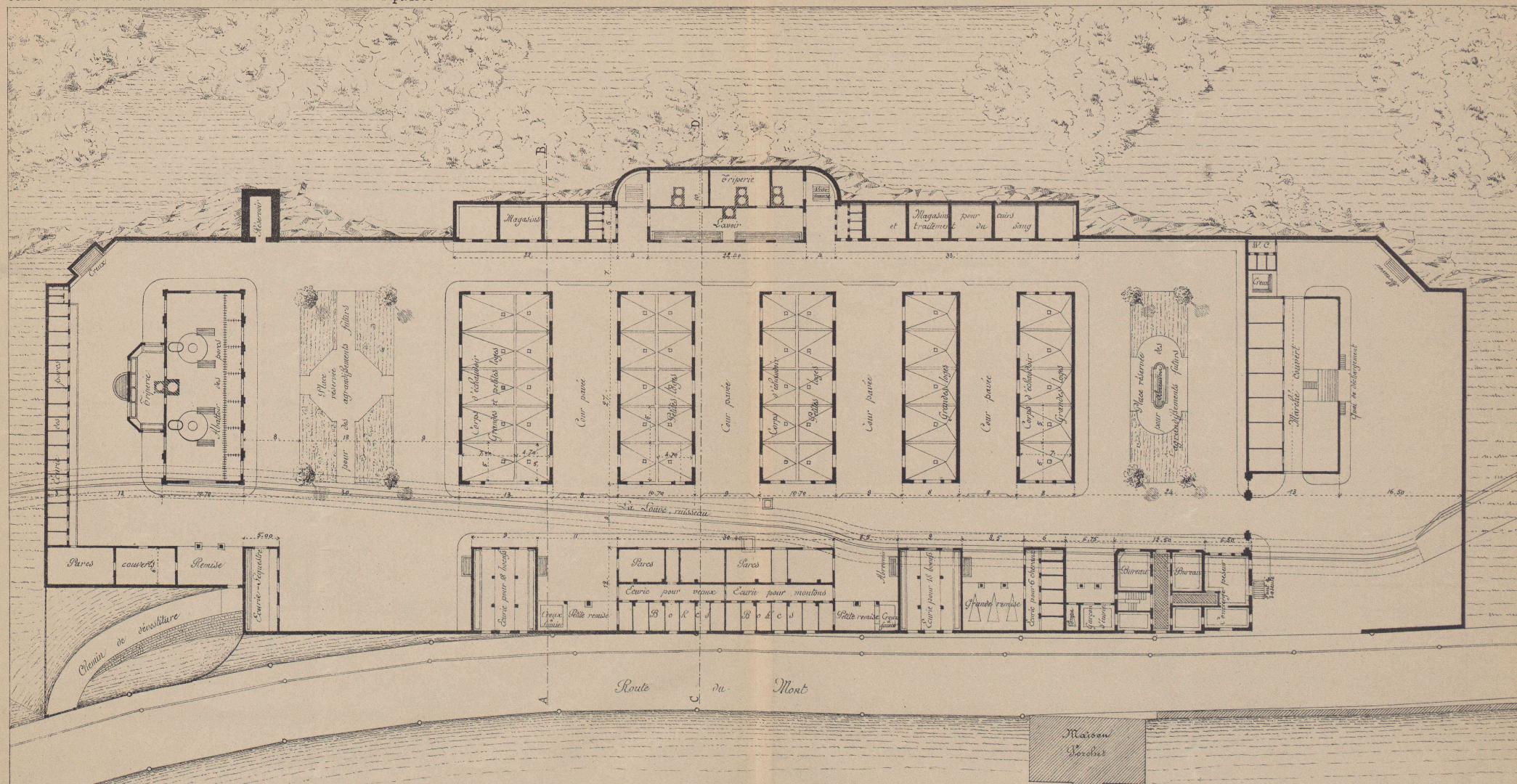
NOUVEAUX ABATTOIRS
DE
LAUSANNE.

J. Charlet
Architecte

Seite / page

28(3)

leer / vide / blank



NOUVEAUX ABATTOIRS DE LAUSANNE.

— PLAN GÉNÉRAL. —

E. Dufour, architecte.

P. Barton, architecte.

Seite / page

leer / vide /
blank

trée un bâtiment d'administration pour les bureaux et logement du directeur, avec une loge pour un concierge peseur ; en suivant à gauche et le long de l'artère principale, un logement pour garçons de peine et engins contre l'incendie, puis viennent les différentes étables pour chevaux et celles pour les animaux de boucherie : ces dernières sont divisées en trois corps de bâtiments séparés par des cours, dans chacune desquelles se trouvent une petite remise et une fosse à fumier. Ces différentes étables sont construites pour recevoir six chevaux, trente-six bœufs ou vaches et environ deux cents têtes de petit bétail.

En outre, plus au nord et isolée des autres, une étable est construite pour recevoir les animaux jugés malsains, après leur entrée à l'abattoir.

Au nord, sur un emplacement distinct du reste de l'abattoir, se trouve l'abattoir des porcs et ses dépendances. C'est une grande halle avec une annexe lui servant de triperie, et à proximité une remise, des parcs pour troupeaux et enfin, contre le mur de clôture nord, des étables à porcs pouvant contenir une cinquantaine de ces animaux.

A l'est de la plateforme, dans l'axe transversal, se place la triperie ; elle est divisée en cinq loges, précédées d'un laver commun aux différents tripiers. Une telle installation doit être autant que possible éloignée des voies de circulation du public, tout en restant à la plus grande proximité des divers services de l'abattoir.

A droite et à gauche de cette dernière installation des magasins recevront les cuirs frais et le sang qu'on veut traiter.

A côté de l'entrée, un grand hangar abritera momentanément le bétail amené pour être vendu. On le désigne sous le nom de marché, il est placé en dehors de l'enceinte ; étant donné que tout animal de boucherie pénétrant dans l'abattoir doit payer la taxe d'abatage, le marché dans l'intérieur serait une source de complications pour le contrôle.

Dans la construction d'un tel établissement la disposition des égouts est un point important : pour celui qui nous occupe deux systèmes d'égouts sont prévus sous le sol de l'abattoir, l'un pour les eaux de surface, le purin des étables et les matières fécales, l'autre pour le sang et les résidus provenant de l'abatage. Le premier verse ses eaux directement dans le ruisseau de la Louve, l'autre les conduit dans le dépotoir ; ce dépotoir permettra de recueillir toutes les matières consistantes, de quelque volume qu'elles soient, et le tuyau de fonte ou syphon ne laissera passer que des liquides.

Je termine sans indiquer les dimensions des divers corps de bâtiments ou de locaux, mais en renvoyant le lecteur que cela peut intéresser aux plans cotés et dessinés à l'échelle, annexés à la présente communication.

L'ENTREPOT DE LAUSANNE

par G. ROUGE, architecte.

(Avec planche.)

La construction de ce bâtiment est due à une société d'actionnaires qui a voulu établir un dépôt de marchandises à proximité des voies ferrées et du domicile des détaillants. L'emplacement choisi dans le vallon du Flon au nord de Montbenon

atteint ces deux buts. D'ici à peu de temps ce vallon sera en grande partie comblé, de telle sorte qu'en prolongeant les rails du chemin funiculaire L.-O. les wagons pourront se ranger le long des quais de l'entrepôt. En outre, si le projet de réunir la gare du L.-O. à celle de la compagnie S.-O.-S. à Renens reçoit un jour son exécution, l'entrepôt sera mis en communication dans deux directions avec les voies de cette dernière compagnie ; il sera aussi en communication facile avec la ligne Lausanne-Echallens lorsque celle-ci aura été prolongée jusqu'à la gare du L.-O. Ce prolongement est actuellement à l'étude.

Le nouvel entrepôt de Lausanne, dont les plans sont dus à MM. les architectes Rouge et Melley, a la forme d'un rectangle de 49 mètres sur 42 ; il a donc une superficie de 2058 mètres carrés. A partir du rez-de-chaussée il a la forme d'un fer à cheval, ouvert du côté aval du vallon. L'intérieur du fer à cheval forme une cour de 16 mètres sur 29.

Sous la cour se trouve une grande cave voûtée, portée sur dix piliers, sa hauteur est de 6^m85 sous clef. Au-dessous de cette cave il en existe une autre, également voûtée, de 3^m60 de hauteur sous clef.

Tout autour de la cave centrale, sous le bâtiment, se trouvent deux étages de caves, renfermant chacun 21 caves.

L'étage inférieur a 4 mètres de hauteur, l'étage supérieur 2^m70. Ces caves ont pour accès un large couloir entourant la cave centrale.

Cette dernière cave sera éclairée par des trous carrés de 0^m50 × 0^m50 laissés dans les sommets des 18 voûtes d'arêtes qui lui serviront de plafond et qui formeront en même temps l'aire de la cour. Ces trous seront garnis de plaques de verre de 0^m03 d'épaisseur.

Le rez-de-chaussée, élevé de 1 mètre au-dessus des rails, renfermera 12 magasins de 4^m40 × 9^m20 et 2 plus grands de 17^m50 × 9^m10. Il s'y trouvera en outre un logement de concierge et des bureaux pour les employés des péages. Les portes des magasins s'ouvriront sur un portique formé de colonnes en bois entourant la cour.

L'étage contiendra 19 magasins, dont : 12 de 4^m85 × 9^m35, 2 de 4^m45 × 12^m20, 2 de 12^m50 × 9^m15 et 3 de 5^m49 × 9^m60. Les portes de ces magasins s'ouvriront sur une galerie surmontant le portique. Le bâtiment n'aura à l'extérieur que deux portes, une pour l'entrée, à l'est, l'autre pour la sortie des marchandises, à l'ouest. Ces portes donneront sur des quais de 3 mètres de largeur.

Les magasins seront éclairés par des fenêtres de 1^m10 de largeur sur 0^m90 de hauteur.

Le plancher du rez-de-chaussée et celui de la cave supérieure seront en fer I et béton de ciment Portland. Les planchers du rez-de-chaussée et de l'étage sont portés par des solives qui ont été calculées pour une surcharge de 1000 kg. par mètre carré. Le plancher des combles pourra aussi recevoir des marchandises, mais comme cette partie du bâtiment n'a qu'une faible hauteur, la surcharge a été arrêtée à 600 kg. par mètre carré. Le travail du fer a été calculé à raison de 8 kg. par millimètre carré et celui du bois à raison de 60 kg. par centimètre carré pour les planchers, et de 80 kg. pour la charpente des combles.

La hauteur de la construction dès le sol de la cave, au-dessous de la cave centrale, jusqu'au faîte du toit sera de 22^m85.